

APPENDICE C.

BUREAU DU SECRETAIRE,

QUEBEC, 11 décembre 1854.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que la lettre dont vous parlez dans la vôtre du 9 du courant, comme ayant été adressée à l'honorable M. Chauveau, n'a pas été reçue à ce bureau.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ET. PARENT.

W. Power, écuyer, juge de circuit, Québec.

APPENDICE D.

QUEBEC, 11 décembre 1854.

MONSIEUR,—En réponse à la vôtre de ce jour m'informant que la lettre dont je parle dans la mienne du 9 du courant comme ayant été adressée à l'honorable M. Chauveau n'a pas été reçue au bureau du secrétaire, j'ai l'honneur de vous informer qu'à ma connaissance personnelle, et en ma présence, la lettre en question a été remise à l'honorable M. Chauveau, dans l'assemblée législative, jeudi soir, le 7 du courant, par un messenger de la chambre, à qui je l'ai donnée, m'étant moi-même rendu à la chambre pour cela. Si elle a été écartée, j'espère que la copie que je vous ai remise pourra y suppléer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. POWER.

Et. Parent, écuyer, assistant secrétaire.

APPENDICE E.

QUEBEC, 12 décembre 1854.

MONSIEUR,—Je suis très honoré de votre commission en date du 6 du courant, me nommant commissaire pour examiner les témoins dans l'affaire de l'élection contestée de Lotbinière, et je prends la liberté de vous offrir mes remerciements pour la confiance que vous me témoignez par cette commission. Je regrette, cependant, de vous informer que je ne puis me procurer un greffier ni un huissier convenables pour m'aider dans l'exécution de la commission, sans leur donner l'assurance, de ma part, chose que je ne puis faire, qu'ils seront payés de leurs frais dans le cas d'une dissolution du parlement.

Ce manque de crédit dans le délégué de votre comité résulte des circonstances qui se rattachent à la commission dans la contestation de l'élection du comté de Mégantic, dans laquelle affaire les frais ne sont pas encore payés. Pour ma part, ayant eu l'honneur d'exécuter cette commission, sous des circonstances très difficiles, et à des risques pour ma propre personne, et m'étant adressé à la chambre et au gouvernement pour le paiement de mes frais qui sont encore dus, je ne serais pas candide si je ne disais pas que mon faible salaire comme juge de circuit ne me donne pas les moyens d'avancer les frais nécessaires pour l'exécution de plus d'une de ces commissions sans être remboursé.